

pour détourner de nous des maux corporels, comme le Seigneur nous l'a enseigné dans le *Pater noster*.

Les théologiens moralistes s'occupent du devoir du Bréviaire; pour le droit de corrections, modifications, nouvelles éditions, l'obligation d'adopter le Bréviaire romain, cf. D. Guéranger, *Institutions liturgiques*, t. I, III, IV (2^e édit., Paris, 1878); Bouix, *De iure liturgico*, Paris, 1853; Roskovany, *loc. cit.*, v, VIII, XI, XIII (*passim*); le Père Nilles, dans les ouvrages nommés plus bas et dans divers articles de la *Innsbrucker Zeitschrift für kath. Theol.*

§ III

NOTIONS PRÉLIMINAIRES D'ARCHÉOLOGIE

Prière née avec le monde. — La prière, expression de la vénération que l'homme doit à Dieu, est dans la nature de l'homme; elle jaillit nécessairement des rapports naturels de l'homme avec Dieu, et plus encore de ses rapports surnaturels, que la révélation primitive a réglés. Nous trouvons donc des prières de louange, de quelque nature qu'elles soient, à l'origine de l'humanité, chez les patriarches, ancêtres de notre race. Plus tard nous les rencontrerons aussi, plus ou moins clairement exprimées, en dehors du peuple de Dieu, là où se conservaient des vestiges de la révélation primitive, et là encore où la connaissance naturelle de Dieu avait créé des termes pour exprimer les sentiments qu'elle faisait naître.

Le cardinal Bona l'a dit avec raison : « La divine psalmodie est née avec le premier homme, mise au monde par la main de Dieu; simple et incomplète à sa naissance, elle a grandi insensiblement et reçu des accroissements qui l'ont amenée à l'âge adulte¹. » La sainte Écriture dit de nos premiers parents dans

¹ *Obstetricante manu Domini cum primo omnium parente nata, in primo sui ortus rudimento rudis et indigesta, tacitis sensim et ordinatis adolevit augmentis. — Verumtamen non ad solos homines spectat prima divinarum laudum exercitatio.* Le savant et pieux auteur parle des Anges qui (d'après Job, xxxviii, 4-7; Is., vi, 3 sq.) chantaient les louanges de Dieu avant la création de l'homme; puis il dit que Dieu lui-même, dans la conscience éternelle de sa beauté et des rapports des personnes divines,

le paradis : « Dieu créa en eux la science de l'esprit, il en remplit leur cœur, il leur fit connaître le bien et le mal, et leur montra la magnificence de ses œuvres, afin qu'ils louassent son nom, qu'ils proclamassent ses merveilles et qu'ils publiassent toutes ses grandes œuvres¹. » Nous lisons encore, dans les saints Livres, comment les patriarches commencèrent à honorer Dieu et à le glorifier par le sacrifice et la prière, comment Moïse organisa par une loi sévère la louange quotidienne de Dieu². Sans doute c'était alors le sacrifice qui prédominait, et la prière qui l'accompagnait était encore peu développée. David, le roi prophète et le chanteur des psaumes, eut le mérite de la créer en quelque sorte et de la parfaire. Il institua dans le tabernacle la célébration solennelle de la louange divine, et Salomon et ses successeurs, après l'achèvement du magnifique temple de Jérusalem, lui donnèrent un nouvel éclat³.

Il ressort des psaumes cxviii, lxii et lxiv, comme aussi de Daniel (vi, 10), que les pieux Israélites essayaient autant que possible de respecter dans la prière privée les heures marquées pour le service public du temple, et qu'ils accomplissaient leurs dévotions personnelles en union avec la fête liturgique.

Après le retour de la captivité babylonienne, Esdras et Néhémie, et plus tard les Machabées, portèrent des ordonnances au sujet du service divin du second temple, ordonnances qui réglaient avec plus de précision l'office public et la célébration quotidienne de la louange divine⁴. La tradition attribuée à Esdras et à ses compagnons l'introduction de formules de prières fixes, dont la substance se retrouve encore dans le rituel juif (bénédictions, etc.). Esdras prescrivit également des psaumes et des lectures pour le sabbat, les jours de la semaine et quelques fêtes⁵.

se loue éternellement; puis il ajoute : *Viguisse semper divini cultus et laudis studium a primis parentibus in Paradiso usque ad Christum salvatorem* (Bona, *De div. psalmod.*, c. 1, § 2, 3, ed. Antwerp., p. 401-402). Cf. S. August. : *Ut digne laudaretur ab homine Deus, laudavit se ipse Deus, et inde invenit homo, unde laudet Deum* (*In Ps. cxxlv, præf.*). Cf. aussi Amberger, *op. cit.*, t. II, p. 450 sq.

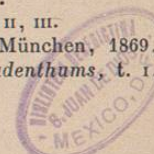
¹ Eccl., xvii, 6-8.

² Gen., iv; Exod., xv; Levit., II; Num., IV et sq.; Deuter., xxvi, xxxii.

³ I Par., xv, xvi, xxiii; II Par., v, vi, vii, xxxv, xxxvi.

⁴ I Esdr., vii; II Esdr., viii; I Matth., II, iv; II Mach., II, iii.

⁵ Haneberg, *Die religiösen Alterthümer der Bibel*, München, 1869, p. 365 sq., 589 sq., 604 sq. Jost, *Geschichte des Judenthums*, t. I,



Ce que dit le Talmud, qu'Isaac établit la prière de midi et de la troisième heure, qu'Abraham est l'auteur de la prière du matin et Jacob l'auteur de celle du soir, est naturellement sans valeur¹. Comme les ordonnances concernant la prière à réciter dans le temple et la synagogue, publiées par Esdras et développées au temps des Machabées, se retrouvent à l'époque de Notre-Seigneur et des Apôtres, il en sera plus explicitement question lorsque nous parlerons de leurs rapports avec la formation de la plus ancienne heure canoniale de l'Église.

De même que chez le peuple de Dieu il existait un type de louange et de culte public, réglé par l'inspiration divine et conforme au bon vouloir divin, de même, quoique avec une sorte de contrainte, la tradition primitive et le sentiment naturel (commun à tous les hommes et se traduisant sous des formes déterminées) du devoir de la prière publique régulièrement répétée étaient aussi vivants chez les nations païennes.

Ernest de Lasaulx, dans son magnifique ouvrage sur la prière chez les anciens², et plus récemment Camille Jullian³ dans un travail sur la religion romaine deux siècles avant notre ère, nous fournissent des renseignements sur les pratiques des Grecs et des Romains. (Voir la note I à la fin de ce chapitre.)

Prière en esprit et en vérité. — L'Église du Christ est sur la terre en possession de la véritable, de la plus pure et de la plus profonde connaissance de la divinité; c'est pourquoi son culte est le plus parfait des cultes, son adoration de la divinité est la plus profondément sentie, ses hommages sont les plus dignes des hommages. La prière de l'Église catholique est une prière en

Leipzig, 1857, sq. p. 39. Zunz, *Die gottesdienstlichen Vorträge der Juden*, Berlin, 1832, p. 3, 5, 6 sq.; *Literaturgeschichte der synagogalen Poesie*, Berlin, 1865, p. 12 sq.

¹ Berachoth, fol. 26, 1.

² *Studien der klassischen Alterthums*, Regensburg, 1854, p. 138-158.

³ *La religion romaine deux siècles avant notre ère* (*Mélanges G.-B. de Rossi*), Rome et Paris, 1892, p. 311 sq., en particulier p. 328; Döllinger, *Heidenthum und Judenthum*, Regensb., 1857, p. 200 sq. Cf. les œuvres récentes de Marquardt, *Handbuch der römischen Alterthümer*, t. VI, 2^e édit., Leipzig, 1885, en particulier p. 174 sq. Puis Stengel, *Die griechischen Sacral-Alterthümer* (dans Iwan Müller, *Darstellung der klass. Alterthumswissenschaft*, t. V, fasc. 3, Nördlingen und München, 1890, p. 57). Lüken, *Traditionen des Menschengeschlechts*, 2^e éd., 1869, n'entre malheureusement pas dans le détail sur le culte des anciens. [Gaston Boissier, *La religion romaine*, 2 vol. in-8°, Paris. Tr.]

esprit et en vérité. Ce n'est pas seulement par l'intelligence et la bouche que l'Église proclame les louanges de Dieu; tous les membres de l'homme doivent concourir à ces chants suaves, puisque dans l'office public (prière du chœur, prière du Bréviaire récitée en commun) ils élèvent et confirment le sens des paroles par des cérémonies solennelles, des genuflexions, des inclinations, des signes de croix, des élévations des mains et des yeux, suivant l'invitation du psalmiste : « Que tous mes os disent : Seigneur, qui est semblable à vous ! »

Temps fixés pour la prière. — Dans le christianisme la prière n'est, il est vrai, rattachée à aucun temps, à aucune heure déterminée; elle est comme la condition permanente de la vie surnaturelle, comme « l'unique nécessité ». Elle est à l'âme ce que la nourriture est au corps; elle est « le pain quotidien », la « respiration de l'âme », qui reçoit par cette union intime avec Dieu et avec le Sauveur des apports et des forces véritables, comme la grappe les reçoit de son cep¹. Mais quoi qu'il en soit, et bien que l'Apôtre nous recommande de toujours prier, et que chez les saints le « sommeil même soit une prière », comme le dit saint Jérôme², l'Église a trouvé convenable et utile d'établir des heures déterminées pour la prière, afin qu'au milieu de nos occupations le temps même nous rappelât le devoir de la prière. Ces heures ont été choisies, parce qu'on célèbre dans chacune d'elles le souvenir d'un bienfait particulier de Dieu, soit qu'il s'agisse des biens de la vie présente que la divine Providence nous dispense chaque jour, soit qu'il s'agisse des mystères de notre rédemption, qui se sont accomplis à certaines heures déterminées du jour, et dont le souvenir reconnaissant nous remplit constamment de nouvelles grâces³. Et de la sorte, en consacrant à Dieu les principaux moments et les principales heures du jour, le début et la fin, nous remplissons l'obligation qui nous a été imposée de prier sans relâche⁴.

¹ Cf. Lasaulx, *op. cit.*, p. 136 et les passages qui y sont cités de Clément d'Alexandrie, Tertullien, S. Basile, S. Grégoire de Nysse, Maxime de Turin et de Goerres, *Mystick*, t. I, p. 472.

² Epist. xxii ad Eustoch. (*P. L.*, t. xxii, col. 411).

³ Cf. S. Basil., *Reg. fus.*, interrog. xxxv, xxxvii; S. Cyprian., *De orat.*, c. iv, p. 243 sq., et *Const. Apost.*, lib. II, vii.

⁴ S. Petr. Dam., *De horis canon.*, c. vii. — S. Jean Chrysostome montre d'une façon saisissante la nécessité de répéter la prière à certaines heures,

En établissant ces heures pour la prière, l'Église a adopté la division du jour en usage dans l'antiquité, et elle a choisi pour les heures canoniales les appellations de *Vigiliae*, *Nocturni*, *Matutinum*, *Prima*, *Tertia*, *Sexta*, *Nona*, *Vespera* (autrefois appelées aussi *Duodecima*, *Undecima* ou *Lucernarium*) et *Completorium*, qui se retrouvent encore au Bréviaire. Nous devons donc au préalable jeter un coup d'œil sur la division du jour et de la nuit chez les anciens.

Divisions du jour et de la nuit. — Aux II^e, III^e et IV^e siècles après Notre-Seigneur, la façon romaine de désigner le jour était usitée en Orient et en Occident, encore que çà et là se maintint aussi dans la vie civile quelque coutume nationale. *Dies*, ἡμέρα, désignait¹ en première ligne le jour naturel (*naturalis*), c'est-à-dire l'espace compris entre le lever et le coucher du soleil, de même que la nuit (*nox*, νύξ, dans les mythes et dans Homère²) désignait l'espace compris entre le coucher et le retour du soleil. *Dies* indiquait aussi le jour civil (*civilis*), νυχθημερον des Grecs, parce qu'il comprenait

pour acquérir par ce moyen l'esprit de la prière : *Sed quoniam homines cum simus, facile ad segnitiam relabimur, exacta una alterave aut tertia post preceionem hora, ubi senseris pristinum illum fervorem paulatim frigescere, recurre quantocius ad preces, frigescentemque mentem rursus accende. Et si per totam diem feceris, per intervalla crebris preceionibus te ipsum accendens, non dabis occasionem diabolo aut ullum ad tuas cogitationes aditum* (S. Joann. Chrys., Sermon. IV, de Anna, matre Samuelis, c. V; P. G., t. LIV, col. 666). — Le docteur d'Hippone est d'accord avec Jean Chrysostome, lorsqu'il donne, contre les Messaliens ou les Euchites, qui entendaient à la lettre le commandement du Christ et de l'Apôtre de prier sans cesse, et qui en conséquence furent traités d'hérétiques, la véritable et logique interprétation de ce commandement, disant que l'on devait prier plusieurs fois le jour et *ut nullo die intermittantur certa tempora orandi* (S. Aug., De heres., c. LVII; P. L., t. XLII, col. 40). — S. Eloi de Noyon ne dit pas autrement : *Cui ergo dicendum est, oportet semper orare et non deficere, nisi ei qui canonicis horis quotidie, iuxta ritum ecclesiasticæ traditionis psalmodiis precibusque consuetis Dominum laudare et rogare non desistit* (S. Elig., Hom. de cæna Domini; P. L., t. LXXXVII, col. 632).

¹ Ce qui suit est pris dans Lübker, *Reallexicon des klass. Alterthums*, Leipzig, 1867, p. 253-266, et dans Iwan v. Müller, *Handbuch der klass. Alterthumswissenschaft*, Nördlingen, 1886, t. I, p. 552, 608 sq. (2^e édit., Munich, 1893, p. 914). Le chapitre *Die Zeitrechnung der Griechen und Römer* (p. 715 sq., 779 sq.) est du Dr Georg. Fr. Unger. [Voir aussi les articles *Horæ* et *Horai* de M. Hild dans le *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines*, t. V, p. 249, et de M. Drexler dans le *Lexikon der gr. u. röm. Mythologie*, t. II, parl. 2, col. 2729 sq. Tr.]

² *Iliade*, XIV, 259.

et le jour et la nuit (vingt-quatre heures). Ce dernier était très différemment déterminé chez les anciens. Les Babyloniens compaient le jour civil d'un matin au matin suivant; les habitants de l'Ombrie, d'un midi au midi suivant; les Grecs, d'un coucher de soleil au coucher du jour suivant; les Romains et les Égyptiens, comme nous, de minuit à minuit¹. Dans Homère et à l'époque anté-alexandrine, on ne trouve pas de division en heures. Chez les anciens Grecs, la coutume du service militaire était de partager la nuit en trois *φολακκί* ou veilles de quatre heures; chez les Romains on divisait la nuit en quatre *vigiliae*, de trois heures. Bientôt cependant, notamment à partir de l'établissement de la clepsydre (*horologium ex aqua*), remplaçant le cadran solaire, on compta la nuit aussi par heures, mais de façon que les heures étaient longues en hiver et très courtes au plein de l'été; les heures devaient être partagées et réglées de telle sorte que toujours la sixième heure de la nuit tombât à minuit. Par suite de ce fait, en été, l'espace qui allait de huit heures et demie ou de neuf heures jusqu'à minuit était divisé en six heures, et chaque heure avait de trente à quarante de nos minutes actuelles; en hiver, c'était l'espace qui va de quatre heures à minuit qui était ainsi divisé. D'après nos calculs actuels, la huitième heure de la nuit correspondait ainsi en hiver à trois ou quatre heures du matin. Cet usage, persistant encore à l'époque de Notre-Seigneur, se retrouve aussi aux VI^e, VII^e et VIII^e siècles.

Au lieu de *Vigiliae*, on disait dans la vie civile où le jour allait de minuit à minuit :

a) *Nox media* ou *de media nocte*, de minuit à deux ou trois heures, en été à une heure et demie, en hiver jusqu'à trois ou quatre heures. *Media nocte surgebam* signifie donc littéralement non « vers minuit », mais au milieu de la nuit, c'est-à-dire durant la profonde nuit. b) *Gallicinium*, instant où le coq chante pour la première fois ou aux premières heures du jour, en été de une heure et demie, ou même un peu plus tôt, jusqu'à trois ou quatre heures, en hiver de quatre heures ou cinq heures à six heures. c) *Canticinium*, moment où les coqs cessent de chanter,

¹ Varro, ap. Gell., *Noct. att.*, lib. III, c. II; Plin., *Hist. nat.*, lib. II, c. CLXXXVIII.

immédiatement avant l'aurore; c'est notre crépuscule du matin. d) *Diluculum*, la pointe du jour, avant et après le lever du soleil (*ortus solis*), appelé aussi *prima lux*. e) *Mane*, le matin de bonne heure après le lever du soleil, en été de cinq à huit ou neuf heures, en hiver de sept ou huit heures jusqu'à dix heures¹. f) *Ad meridiem*, *meridies* et *de meridie* ou *postmeridies*, avant midi, midi et après-midi. g) *Suprema*, le dernier moment du plein jour, et celui durant lequel le soleil se couche (*occusus solis*), en hiver de deux ou trois heures jusqu'à quatre heures, cinq ou cinq heures et demie, en été de six heures à huit ou huit heures et demie. h) *Vespera*, l'espace compris entre le coucher du soleil et l'apparition de la première étoile dans le ciel. i) *Crepusculum*, le crépuscule du soir, était la plupart du temps compris dans la *Vespera* ou les *Vesperæ*, et durait un quart d'heure, au plus une demi-heure. A lui se rattachait k) la *Prima luce* ou *Luminibus accensis*, *Lucernarium*, moment où on allumait les lumières, qui n'était pas restreint aux quelques minutes pendant lesquelles on les allumait, mais qui, au printemps, en automne et en hiver, s'identifiait avec les deux ou trois premières heures de la nuit. Puis venait l) le *concupium* (couvre-feu), le moment du coucher, de sept à neuf heures, au plein de l'été à dix heures; m) *Intempesta nox*, la nuit profonde, dont la durée n'était pas déterminée. En hiver, elle s'étendait de six heures et demie ou sept heures jusqu'à minuit; en été, de neuf, dix ou dix heures et demie jusqu'à minuit; puis revenait la *media nox*, etc., comme ci-dessus. On voit, par Varron², que souvent on donnait à quelques-unes de ces expressions une signification plus stricte et très précise.

Divisions militaires du temps. — Dans les prières liturgiques, notamment dans les hymnes et les sermons du Bréviaire et dans les anciennes rubriques, on rencontre aussi une série d'expressions militaires, qu'il est bon d'indiquer rapidement. La discipline particulière des camps consistait en des veilles organisées rigoureusement, veilles à l'intérieur des camps (*excu-*

¹ Sur Matines, dérivé de *Mater Matuta*, cf. *Matuta*, dans Tertullien, *De monogamia*, c. xvii (*P. L.*, t. II, col. 953). Cf. *Leucothoe gratis Matuta vocabere nostris* (Ovid., *Fast.*, lib. VI); *Matuta est Ino (Juno?) inter deas marinas adscripta. Variis quippe nominibus insignitur* (*ibid.*, n. 2).

² *De lingua lat.*, lib. VI, c. v.

biæ = veilles de jour, et *vigiliæ* = veilles de nuit), veilles à l'extérieur en présence de l'ennemi (*stationes* ou *postes*). Pour ces dernières, il y avait toujours une cohorte de fantassins et une turma de cavaliers. Ces *vigiliæ*, comme nous l'avons vu plus haut, se partageaient chez les Romains en quatre parties qui duraient de six heures du soir à six heures du matin; chacune comprenait trois heures, que l'on comptait d'après la clepsydre¹. La visite, *circuitio*, se faisait par des *circuitoires* (patrouilles) désignés, et par un *speculator*, ou *explorator*; ces *speculatores* ou *exploratores* étaient des soldats d'ordonnance chargés de faire un rapport au tribun, et qui, sous l'empire, étaient aussi chargés des exécutions capitales. Cf. *Misso spiculatore*, dans l'office du 29 août.

A partir de l'année 159 avant Jésus-Christ jusqu'au VII^e ou VIII^e siècle de notre ère, la clepsydre introduite par Scipion Nasica² fournit une méthode plus exacte pour diviser les jours et les nuits. La clepsydre ou horloge d'eau était un instrument en forme de filtre, dans lequel l'eau tombait goutte à goutte; elle était de capacité différente. Plin³ nous dit que la plus grande ou la plus exacte ne mesurait qu'un tiers d'heure⁴. La coutume, qui consistait en ce que dans les affaires de justice le préteur faisait annoncer *sicut ei videbatur*, par trois fois, le commencement d'une nouvelle division du jour, n'existait plus à Rome⁵ au temps de Varron; la clepsydre remplissait cet office⁶. Cette der-

¹ Vegetius, *De re militari*, lib. III, c. viii.

² On eut en outre plus tard, notamment dans les monastères, différents moyens de mesurer le temps : sabliers, cierges avec un certain nombre d'incisions, etc.

³ *Ep.*, lib. II, c. xi.

⁴ A Rome, au temps de César, le plus long jour comme la plus longue nuit avait quinze heures six minutes; au 6 février et au 9 novembre, le jour mesurait neuf heures cinq minutes; au 9 mai et au 10 août, quatorze heures dix minutes (Iwan Müller, *op. cit.*, 609).

⁵ On avait, dans le *Dies civilis* : la troisième heure du jour (environ neuf heures du matin), midi et la neuvième heure du jour (notre trois heures apr. midi), comptées à partir du lever du soleil. De cette coutume vinrent les expressions *hora tertia*, *sexta*, *nona*, conservées jusqu'au moyen âge : *hora tertia*, *sexta*, *nona plena*. Ainsi déjà dans Varron (*loc. cit.*), Aulu-Gelle (lib. III, c. II, 24), et chez les Grecs (Plutarque, *Romul.*, c. XII; cf. Solinus, lib. I, c. XVIII), il est difficile souvent de reconnaître si l'on entendait le commencement de l'heure ou l'heure pleine, les deux usages étant employés en même temps.

⁶ *De lingua lat.*, lib. IV, c. LXXXIX.

nière acquit une grande importance lorsque Pompée la fit servir à limiter le temps des discours¹. Nominale, le jour et la nuit étaient partagés chacun en douze heures; en réalité, la triple division de jadis subsistait : *hora tertia* (le matin), *hora sexta* (midi), *hora nona* (après-midi). La sixième heure du jour tombait toujours à midi, la sixième heure de la nuit à minuit; ces moments étaient les seuls bien fixes. Les heures variaient d'étendue selon la différence du lever et du coucher du soleil et selon la décroissance et la croissance des jours qui en résultaient. Cependant les espaces compris entre le lever du soleil et midi, depuis le coucher du soleil jusqu'à minuit et depuis minuit jusqu'au lever du soleil du jour suivant, étaient chacun divisés en six heures; et ce n'est qu'à l'époque où la nuit et le jour sont de même durée, au milieu de mars et au milieu de septembre, que les heures romaines correspondaient aux nôtres. Par suite, l'*hora prima* correspondait à six heures du matin, l'*hora sexta* était midi, et l'*hora duodecima* six heures du soir. En hiver, le *de media nocte* durait de douze jusqu'à trois ou quatre heures; *hora octava noctis* oscillait durant l'année entre deux et quatre heures; les heures de la nuit aux environs de Noël avaient quatre-vingts minutes. Le jour commençait vers huit heures; de ce moment jusqu'à douze heures on devait compter six heures, de la sorte chaque heure avait quarante minutes, et l'*hora tertia* était dix heures. Nous en avons dit assez. Les particularités de l'archéologie judaïque ou biblique nécessaires pour l'intelligence des plus anciens rites reviendront au premier chapitre du premier livre².

Comput. — Le petit ouvrage très recommandable : *Commentarius in Proœmium Breviarii et Missalis de Computo ecclesiastico usui Clericorum accommodatus. Auctore presbytero S. J. [Nilles], 1863, Editio secunda auctior et emendatior, OEniponte, 1865, avec supplément (Centuria), 1866, traite excellemment du calendrier et d'autres préliminaires chronographiques du Bréviaire, les épactes, les cycles lunaires et solaires, les lettres dominicales, le nombre d'or, les indictions, les tables des fêtes, la détermination de Pâques, etc. En appendice, l'auteur*

¹ Tacit., *Dialogus*, c. xxxviii.

² Cf. Bilfinger, *Die mittelalt. Horen und die modernen Stunden*, Stuttgart, 1892, p. 1-8; *Die antiken Stundenangaben*, *ibid.*, 1888.

fournit des explications détaillées sur quelques questions, en particulier des questions astronomiques, et une liste chronologique des plus illustres computistes (220) depuis Jules César jusqu'à nos jours. Il apprécie aussi le projet de correction de l'année bissextile grégorienne, en d'autres termes l'écartement de la méthode d'intercalation grégorienne au sujet des années bissextiles, projet élaboré par le conseiller d'État de l'Empire russe, le professeur D^r Mädler de Dorpat. Quant au fond, l'auteur est complètement d'accord avec le professeur D^r Heis, le célèbre astronome de Munster, de vénérée mémoire, qui voulait qu'on maintint la méthode grégorienne (qu'ainsi, après 400 ans, trois années bissextiles juliennes fussent communes); mais après 3200 ans, au lieu de l'année bissextile grégorienne, il devrait y avoir une année commune. La *Revue des sciences ecclésiastiques* (Lille-Amiens, 1864) a donné une traduction française de cet ouvrage avec un supplément par M^{sr} Hautœur.

Nous n'écrivons pas ici un commentaire du Bréviaire; notre but est simplement de montrer la genèse de l'office, il doit donc nous suffire de renvoyer à cet écrit. Nous aurions d'ailleurs à ajouter peu de chose aux développements du savant auteur, très familier avec les littératures orientales et occidentales. Si je cite encore ses deux volumes magnifiques de l'*Ἑορτολόγιον πρόχειρον*¹, j'aurai indiqué tout ce qu'il est nécessaire d'avoir pour comprendre le cycle des fêtes du Bréviaire. La méthode de l'auteur, qui consiste à joindre à ses dissertations des notices historiques, facilite et rend agréable au lecteur le moyen de se procurer les renseignements nécessaires sur les questions qui lui sont étrangères ou qui ne sont pas à sa portée. [On consultera aussi avec fruit les deux ouvrages de B. M. Lersch, *Zeitrechnung und Kalenderwesen der Griechen, Römer, Juden, Mohammeden u. anderer Völker, Aera der Christen*, Freiburg, 1899, et *Der christliche Kalender; seine Einrichtung, Geschichte u. chronologische Verwertung*, qui paraîtra sous peu. Cf. Raphaël Proost, *Le comput pascal*, dans la *Revue bénédictine*, 1899, p. 25-35; 145-158. Tr.]

¹ *Kalendarium manuale utriusque Ecclesie, orientalis et occidentalis*, auctore Nicolao Nilles, S. J., 2 tomi, OEniponte, 1879 et 1881, 8^o, 2^a ed., 1896-1897.